



RAPPOR D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMITE SYNDICAL 13 JANVIER 2020

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées par la Commission « Finances » réunie le 14/10/19 sous la présidence de Patrick De Pérignon, débattues en Bureau du 14/10/19 et du 25 novembre 2019, puis affinées en commission finances du 17/12/2019.

1. Le contexte territorial

Depuis sa transformation en PETR suite à la loi MAPTAM, le Pays Lauragais s'attache à agir en faveur d'un développement territorial cohérent et équilibré à l'échelle de ses 4 communautés de communes, dans une recherche continue, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles.

Le PETR est aujourd'hui porteur du projet de territoire du Pays Lauragais, du SCOT dont la 1ère révision est opposable depuis janvier 2019, du Plan Climat Air Energie Territorial et de sa mise en œuvre pour le programme d'action qui lui a été confié, et de la stratégie du Gal des Terroirs du Lauragais avec son programme LEADER.

Le PETR est ainsi aujourd'hui le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

La structure bénéficie d'un mode de gouvernance articulé sur différentes instances décisionnelles, participatives et de concertation : Bureau, Comité syndical, commission de travail thématique s'inscrivant dans une démarche transversale de développement économique, culturel, touristique, et de transition énergétique, conférence des maires, conseil de développement.

Le périmètre du PETR, identique à celui de 2019, regroupe 167 communes réparties sur 4 communautés de communes (Castelnaudary Lauragais Audois, Piège Lauragais Malepère, Lauragais Revel Sorézois et Terres du Lauragais), et voit sa population totale, en constante augmentation ces dernières années. En 2019, selon l'INSEE RGP, le Pays comptait 105 479 habitants. Il en compte 106 261 aujourd'hui (Population totale 2016 estimée au 01/01/20).

2. Les faits marquants de 2019

Toujours dans l'optique d'une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers, une réorganisation du service a été opérée sur l'année 2019, avec le départ de 3 agents et l'arrivée de 4 nouveaux sur les poste de chargé de mission transition énergétique, chargé de mission urbanisme et aménagement (*2) et gestionnaire de fonds européens.

Rappel du Tableau des effectifs 2019

Emplois permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectifs	Effectifs pourvus	Situation administrative	Temps de travail hebdomadaire
Filière ADMINISTRATIVE						
Chargé de mission	Attaché territorial	A	4	4	3 contractuels 1 titulaire	35 h
Secrétariat	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0		35 h
Assistante de gestion	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 Titulaire	35 h
Gestionnaire GAL	Rédacteur	B	1	1	1 contractuel	35 h
Filière TECHNIQUE						
Chargé de mission	Technicien	B	4	4	4 contractuels	35 h
Directrice	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	1 titulaire	35 h
Agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	0		4 h

Par délibérations 23 du 16 avril 2019, le comité syndical a souhaité procéder au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité pour assurer la mission transition énergétique du PETR.

Emplois non permanents	Effectifs		Situation administrative	Temps de travail hebdomadaire
Chargé de mission transition énergétique	1	Accroissement temporaire d'activité	Contractuel technicien	35 h

Malgré une complexité territoriale des retards de trésorerie, poursuite de la dynamique engagée à travers le projet de territoire validé en 2015. Nombreuses actions menées en 2019 dont notamment :

- **L'arrêt du PCAET** et son programme d'actions, la préparation de la consultation publique
- L'élaboration d'un **guide d'application** en lien avec la 1^{ère} révision du SCOT, opposable depuis le 14 janvier 2019
- La signature de la nouvelle contractualisation avec la Région Occitanie, de **3 contrats bourg-centre** (Castelnaudary, Bram et Revel) et l'élaboration des **fiches mesures expérimentation innovation**
- Le suivi des autres **contractualisations**,
- La signature d'une convention de généralisation de l'**EAC** (levier financier pour l'accompagnements de projets culturels ; la conduite d'une concertation avec les **acteurs culturels** du territoire, la mise en place et le lancement de la **plateforme numérique culturelle**),
- Le développement de l'opération **Apéro de Pays** et la mise en œuvre de la démarche incitative auprès des collectivités, l'accompagnement et la labélisation de **3 bistros de pays**, l'édition d'une nouvelle **carte touristique** spécifique à chaque office de tourisme.
- Le redéploiement de l'**enveloppe LEADER** et son complément obtenu en 2018 sur les différents axes stratégiques (2,8M€ + 950 000€) et la poursuite de l'accompagnement de nombreux porteurs de projets et dossiers déposés dans le cadre du GAL,
- La participation et le suivi des actions des partenaires ...

Il convient de souligner que l'équipe réalise un travail de fond en matière de dynamique territoriale, indispensable mais pas toujours visible (formations-développement, mise en réseau...).

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

A noter également, le décalage entre le document budgétaire et la réalité de trésorerie (entrée des subventions N perçues à N+1 voir davantage) (attente de près de 400 000€ .) qui a eu pour conséquence le renouvellement par délibération du comité syndical du 25 novembre 2019, d'une ligne de trésorerie.

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est donc bien engagé et a donné lieu à un bilan sur la période 2015-2019. La mise en œuvre de ce programme d'actions va se poursuivre sur 2020 et donner lieu à une actualisation du projet de territoire avec la nouvelle équipe d'élus suite aux élections municipales de mars 2020.

3. Les perspectives pour 2020

Cette année 2020 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- L'approbation du PCAET et son plan d'actions début 2020 (échelle PETR et EPCI) et rôle de coordinateur du PETR

- La mise en œuvre et le suivi du SCOT révisé, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée,

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale de développement économique, culturel, touristique, et de transition énergétique,

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, suivi du dossier canal du Midi...),

- le suivi des contractualisations (Etat, Région, Europe..)

Pour cela, l'équipe technique en place est stabilisée :

- Maintien des postes actuels pour permettre la poursuite des dossiers en cours et la réalisation du projet de territoire validé à l'unanimité fin 2015
- Préparation du départ de retraite de la chef de projet GAL
- Poursuite des subventions des partenaires attendues et recherche de compléments (nouveaux conventionnements, réponses aux appels à projets..)

4. L'appui des partenaires

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, qui a souhaité engager avec le PETR un véritable partenariat a renouvelé son engagement à verser au PETR du Pays Lauragais, en plus d'une ingénierie conséquente, une aide financière de 50 000 €.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de près de 55 000€, dont une partie directement fléchée sur l'animation LEADER (19 000€).

Cette année, grâce au conventionnement avec la DRAC sur la Généralisation de l'Education Artistique et culturelle, le soutien de l'ETAT à hauteur de 15 000€ est attendu.

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 100 000€ interviendront principalement sur le volet Tourisme et Culture.

Sur le Volet transition énergétique, l'aide de l'ADEME qui a permis l'élaboration du PCAET à travers un accompagnement financier de l'ingénierie, des actions et de la communication sur l'ensemble du territoire, via un conventionnement sur 3 ans, arrive à son terme. D'autres recherches de subventions sont néanmoins d'ores et déjà à l'étude (Leader, nouvel appel à projets Ademe..).

5. Les grands chantiers de 2020

Afin de concrétiser ou de **poursuivre les actions engagées, dans un objectif de dépenses minimales**, les principaux projets envisagés en 2020, s'articulent notamment autour de :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire 2015-2019, et la définition de nouvelles perspectives 2020-2026
- L'animation du conseil de développement du PETR avec notamment le développement et le suivi de l'opération « Apéros de Pays » qui rencontre un réel succès auprès des communes, producteurs, traiteurs et autres partenaires sur notre territoire. Cette opération incitative a permis aux communes volontaires de bénéficier d'un kit de communication à un prix très attractif, mais également de bénéficier d'une participation du PETR à hauteur de 30% de leurs factures d'apéros de pays (plafonnées à 1 500€). Cette opération court jusqu'à fin janvier 2020 et est renouvelée sur 2020.
A noter qu'une nouvelle réflexion sur la composition et les missions du Conseil de Développement du PETR devra être engagée sur l'année dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire.
- La mise en œuvre et le suivi du SCOT : le déploiement du guide d'application du SCOT et l'animation d'ateliers thématiques (type ateliers densités) avec l'appui de nos nombreux partenaires permettra de faciliter la prise en compte du SCOT dans les documents d'urbanisme locaux par les Communes, les Bureaux d'études mais également les partenaires institutionnels pour une meilleure coordination. L'outil de veille et de suivi sera alimenté régulièrement et de manière transversale avec celui du PCAET, et permettra d'affiner la connaissance territoriale.
- Volet Urbanisme : Renforcement du conseil aux communes et EPCI, mise en réseau des services ADS du territoire, réflexion sur le paysage autour de l'actualisation de la charte Architecturale et paysagère en partenariat avec les CAUE ou à travers le projet transversal d'observatoire des paysages, mise en place d'une nomenclature commune des documents d'urbanisme sont autant d'éléments qui vont concourir à une meilleure maîtrise de l'aménagement de notre territoire.
- Volet Tourisme : Mise en réseau des OTI, suivi de la démarche Bistrots de Pays, réflexion sur l'évolution de la promotion touristique en complémentarité avec les OTI et notamment le site internet ou la co-construction d'actions et opérations de promotion du tourisme sur notre territoire, une nouvelle version actualisée des carnets gourmands, préparation de la 3^{ème} édition du Canalathlon ...
- Volet Culture : Mise en place de la stratégie culturelle du territoire avec notamment la mise en œuvre et le suivi du conventionnement avec la DRAC, l'Appel à projet Lauragais dans les Arts nouvelle formule, l'appel à projet à destination des associations culturelles et le projet

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 hglain.gal.lauragais@gmail.com

de candidature du PETER au label Pays d'Art et d'Histoire, l'animation de la plateforme culturelle du Pays...

- Volet Economie : la poursuite de l'étude des dossiers économiques appelant du Leader, la poursuite des travaux sur les tiers lieux via une reprise de contact auprès des porteurs de projets ayant participé au réseau des tiers lieux initié sur le PETER lors de l'élaboration de l'étude et une mise à jour de l'état d'avancement des projets sur le Pays, la relance d'un questionnaire pour recenser les besoins des habitants, la réanimation du réseau Tiers lieux, l'organisation d'un évènementiel autour du télétravail à envisager dans le cadre de la mise à jour du projet de territoire.
- Le volet contractualisation : Le suivi des diverses contractualisations et la préparation des futurs programmes, notamment le contrat de ruralité ou encore le Contrat Territorial Occitanie avec son dispositif Bourg-centre et son volet expérimentation-innovation axé sur les deux objectifs suivants pour notre territoire :
 - o Accompagner les projets éco-responsables autour du canal du Midi
 - o Faire du Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement.
- La programmation LEADER : animation des commissions Tourisme et Culture, animation du Comité de Programmation GAL, suivi et accompagnement des porteurs de projets, finalisation de la programmation, bilan...
- L'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETER. Grâce au conventionnement avec l'ADEME, la mutualisation de ce plan réglementaire à l'échelle du PETER a fait bénéficier à ses EPCI membres d'une cohérence territoriale en matière de planification, mais également d'un coût d'élaboration nettement plus avantageux (économie de l'ordre de 50 000€ par EPCI). Le plan d'action du PCAET intervenant aux deux échelles (EPCI et PETER), arrêté en juillet 2019, devrait être approuvé en ce début d'année 2020.
- Les actions du PCAET à l'échelle du PETER prévues sur l'année 2020 s'inscrivent en continuité des actions déjà engagées avec notamment le renouvellement des opérations éco-défis ou AREO, du Climat-tour, des formations, des permanences habitants et de leur promotion, ou encore de l'action expérimentale d'incitation à la mobilité alternative et son effet levier sur les financements régionaux dans le cadre du CTO, qui s'inscrit dans une démarche plus globale de participation à l'amélioration de la mobilité sur le territoire (réponse à l'AMI mobilité de l'ADEME).
- En complément de ces actions du PCAET et en complémentarité avec les services existant sur une partie du territoire, le PETER a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé agissant sur la dizaine de communes volontaires du Pays Lauragais. Pour rappel, ce projet bénéficie également de subventions directes de l'Ademe et représentera une opération blanche pour le PETER.
- Les travaux de réhabilitation /extension/ aménagement du siège administratif : poursuite des réflexions engagées avec l'architecte et en coordination avec la commission pôle canal, démarrage des travaux et demandes de subventions associées.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

Focus sur la mission transition énergétique au PETR

Dans un contexte de priorisation de la commission européenne et des futurs programmes européens sur la transition énergétique (une Europe plus verte, sobre en carbone, green deal), qui se déclinent nationalement à travers la programmation pluriannuelle de l'énergie de l'Etat (PPE) et également au niveau régional avec un objectif pour l'Occitanie : être Région à Energie Positive en 2050, le Pays Lauragais se doit d'être acteur de sa transition énergétique.

Afin d'assurer la continuité de cette mission mutualisée et notamment la mise en œuvre des actions directement portées par le PETR, mais également le suivi global du PCAET et sa coordination en vu d'un premier bilan réglementaire dans 3 ans, pour laquelle les communautés de communes ont transféré la compétence au PETR, le Bureau propose, à l'unanimité, que l'ingénierie dédiée soit confortée au niveau du PETR, malgré la fin des aides de l'Ademe.

En effet, la coordination du PCAET à l'échelle du PETR offre de nombreux avantages et notamment :

- une ingénierie de recherche de financements et d'accompagnement des plans d'actions des EPCI (exemple de l'AMI mobilité) – ou son « effet levier » (exemple de la dotation régionale et du projet de mobilité alternative)
- des outils de communication mutualisés
- une participation aux réflexions nationales du chargé de mission PETR (exemple de la réflexion pilotée par la DREAL)
- une réponse à la réglementation sur le suivi et l'animation des PCAET (réglementaire)

Pour rappel, lors de l'approbation du projet de territoire en 2015, le coût prévisionnel de l'élaboration du PCAET à l'échelle du PETR était estimé à 0.49€/hab/an sans aide de l'Ademe et à 0.19€/hab/an avec l'aide de l'ADEME (ingénierie et étude).

Grâce à l'obtention des aides de l'Ademe, cette opération a donc permis aux communautés de communes de bénéficier d'une économie non négligeable puisque ce coût estimatif s'élevait à 0,86€/hab/an pour la CCCLA ; 1,09€/hab/an pour la CCLRS ; 1,42€/hab/an pour la CCPLM et 0,62€/hab/an pour la CCTDL.

Le projet de budget 2020 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

6. Les grandes orientations budgétaires 2020 du PETR

Pour 2020, il est prévu un budget qui s'équilibre à près de 1 430 000€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention d'ingénierie LEADER : 85 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 55 000€
- Subvention ADEME sur le CEP : 25 000€
 - Participation au service de Conseil en Energie Partagé à la charge unique des communes bénéficiaires : 10 000€
- Subvention DRAC : 15 000€
- Contribution des EPCI membres : 280 000 €
- Contribution des EPCI membres pour la continuité de la mission PCAET mutualisée : 50 000 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 92 000€

Dépenses

Charges de personnel

L'équipe technique du PETR / GAL, est composée des postes de :

Poste de Direction, assistante de gestion (compta, RH..), chef de projet Culture et Tourisme/animateur GAL, gestionnaire GAL, chargés de missions développement territorial (comprenant tourisme, économie et contractualisation), urbanisme (*2), transition énergétique, culture, communication, conseiller en énergie partagé.

Tout comme en 2019, le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2020 10.8 ETP avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. L'enveloppe de la masse salariale totale est estimée pour 465 000 €, diminuée par diverses subventions (détaillées ci-dessus).

- Part de la subvention Régional au Gal : 19 000€
- Charges à caractère général, frais de structure des locaux temporaires (abonnements, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 80 000€
- Volet SCOT : 1 500 € (Animations et ateliers en lien avec l'application du SCOT, engagement de la réflexion sur le volet paysager, impression de compléments des fiches du guide d'application ou en lien avec la charte architecturale)
- Volet transition énergétique : 12 000 € et 2 000€ pour le CEP (Budget réalisé sur proposition de la commission transition énergétique)
- Volet Culture et patrimoine : 33 000 € (Budget réalisé sur proposition minimale de la commission culture)
- Volet Tourisme : 53 000 € (propositions budgétaires de la commission tourisme)
- Volet Economie : 0 €)
- Actions du Conseil de Développement : 16 000 € (reconduction de la politique incitative des « Apéros de Pays » 9 000€ et actions 2019 déjà engagées 7 000€)

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferriand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Travaux :
 - Emprunt : 200 000 €
 - Subvention travaux : 430 000 € (Sollicités auprès de l'Etat, des 3 Départements et de la Région)
- Actions :
 - Projet de mobilité alternative (phase 2) : LEADER, REGION et participation des communautés de communes : 32 000 € (Action à co-construire avec chacune des communautés de communes (possibilité d'une action différenciée selon les EPCI) : réflexion en 2020 pour un investissement en 2020 ou 2021)
- Etudes :
 - Appel à Manifestation d'intérêt ADEME sur la mobilité (plan de mobilité rural): 50 000 €
- FCTVA : 2 250 €

Dépenses

- Actions :
 - Photothèque et vidéos : 5 500€
 - Projet de mobilité alternative (phase 2) : 32 000€
- Etudes :
 - Appel à Manifestation d'intérêt sur la mobilité (plan de mobilité rural) : 50 000 €
- Travaux :
 - Travaux : 550 000 €
 - Architectes, frais d'études : 60 000 €
- Autres investissements :
 - Bureautique, informatique (les investissements les plus conséquents, dont le renouvellement du standard, sont reportés à 2021 sur la base du calendrier des travaux du siège) : 10 000€
 - Remboursement capital prêt : 11 211 €

Ces orientations nécessiteront une augmentation de participation des communautés de communes évaluée à 26 centimes pour assurer la poursuite de la mise en œuvre et du suivi du PCAET (passant de 0.19€ à 0.45€ du fait de l'arrêt des aides de l'ADEME - A noter que sur une démarche individuelle par intercommunalité, ce coût serait supérieur à 0.50€/hab/an), incluant le principe acté à l'unanimité par délibération du 20 avril 2017 d'augmentation progressive des contributions chaque année sur la base de 2% soit 5 cts correspondant à une enveloppe de 5000 € environ.

Synthèse

FONCTIONNEMENT	700 000 €	FONCTIONNEMENT	700 000 €
INVESTISSEMENT	730 000 €	INVESTISSEMENT	730 000 €
TOTAL RECETTES	1 430 000 €	TOTAL DEPENSES	1 430 000 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
 Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bjlain.gal.lauragais@gmail.com

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais est composé de la masse salariale et frais afférents, subventionné à 60% par les Fonds Leader, 20% par la Région Occitanie et 20% d'autofinancement (contributions communautés de communes).

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre environ à 105 000 € en recettes et dépenses ce qui permet une stabilité des contributions des intercommunalités à hauteur de 0.25 €/hab.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 62 000 €
- Subvention Région Occitanie : 19 000 €

- Participation des communautés de communes : 23 000€
- Produit à percevoir (Leader + réajustement CC/Pays) : 72 000 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 95 0000 €
- Frais de déplacements : 2 500 €
- Charges à caractère général : Fournitures, téléphone, affranchissements, loyer : 7 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas de recettes ni de dépenses d'investissement.

7. Les perspectives à Horizon 2021

L'année 2020 étant une année électorale, les perspectives à venir sont basées sur une continuité des missions actuelles du PETR et se précisent comme suit :

- Concernant la masse salariale, les orientations prévoient :
 - Le maintien des postes actuels pour permettre une stabilité des dossiers en cours
 - La préparation du départ à la retraite de la Chef de projet GAL (en retraite progressive d'activité depuis le 1^{er} janvier 2019)
- La mise en œuvre et l'actualisation du projet de territoire tel que précisé dans le bilan 2015-2019 présenté en comité syndical du 13 janvier 2020
- Poursuite des subventions des partenaires attendues (conventionnement/contractualisation)

Le démarrage des travaux du siège du PETR est souhaité en fin d'année 2020.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège social : Mairie d'Avignonet Lauragais - Siège administratif : 3 chemin de l'obélisque – 11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54 / Fax : 04 68 94 34 13 pays.lauragais@orange.fr / www.payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83 bglain.gal.lauragais@gmail.com

Ces perspectives seront travaillées et affinées en commissions de travail et commission finances, contrôlées par le Bureau et votées en Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical du P.E.T.R. du Pays Lauragais de :

- **Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires**
- **Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires**
- **Approuver le Débat D'Orientations Budgétaires 2020 et le Rapport d'Orientations budgétaires**



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

